

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 28 JUIN 2019 à 18H00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 21 juin 2019

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY - David REY – Joëlle ALBERT — Eric FERRET — Elisabeth MARTIN — Nathalie HURLIN — Louis ALBRAND – Etienne EYMARD - Elodie BERARD - Pierre MESNIER - Audrey DELIE - Florent LOUMAYE (arrivé à partir de la 2ème délibération)

Excusés : Louis ALBRAND

Pouvoir : Louis ALBRAND donne procuration à Jean-Louis QUEYRAS

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Nathalie HURLIN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES

1- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Après avoir rappelé la procédure, les techniciens du cabinet Eurecat font part des avis émis et demandes reçues lors de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

Ils indiquent l'une après l'autre les réponses qui ont été apportées.

La note en réponse aux personnes publiques associées et la prise en considération des conclusions du Commissaire Enquêteur est annexée à la délibération,

Le Plan Local d'Urbanisme est approuvé à l'**unanimité** des présents ou représentés,

Florent LOUMAYE arrive pour débattre de la délibération n°2

2 – Instauration du Droit de Prémption Urbain

Le zonage du Plan Local d'Urbanisme ayant été modifié, il convient d'instaurer un nouveau droit de prémption urbain s'appuyant sur la nouvelle cartographie.

L'instauration d'un droit de prémption urbain sur l'ensemble des zones urbanismes (U), des zones A Urbaniser (AU) et sur les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines est approuvée à l'**unanimité**.

3 – Demande de subvention – travaux sur le réseau AEP

Par délibération n°2016/083 du 5 août 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de création d'un réseau d'eau potable pour les hameaux de l'Adroit, le Coulet et Champausse et de rénovation de la conduite d'eau potable actuelle au niveau de la Rimas pour un montant de 438.621 € et sollicité des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Hautes-Alpes.

Les montants des travaux ont été actualisés par l'attribution des marchés de travaux et l'Agence de l'Eau ne finançant plus ce type d'opération, le plan de financement suivant est approuvé à l'**unanimité** :

Département des Hautes-Alpes = 145.000 €, soit 50 %

Commune de Saint Crépin = 145.000 €, soit 50 %.

La séance est levée à 19h25.

le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

